



REGLEMENT – COUPE DU COMITE

EPREUVE DE CATEGORIE 4

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- ✓ Epreuve ouverte aux joueurs du **Comité de L'ADOUR**.
- ✓ Chaque équipe est composée de 4 à 7 joueurs.
- ✓ Les équipes de 4 ou 5 joueurs désirant se compléter à 5, 6 ou 7 doivent satisfaire à l'article 26 du règlement des Compétitions. Chaque équipe ne pourra pas être composée de plus de 3 joueurs classés en 1^{ère} ou 2^{ème} série majeure ($IV \geq 52$).
- ✓ Tout remplacement au sein d'une équipe doit satisfaire à l'article 27 du règlement des compétitions.

2. COMPOSITION DES EQUIPES :

L'équipe se présentant pour un match comprendra **exactement 4 joueurs** répartis de la manière suivante :

- ✓ Joueur A : Le mieux classé des 4 joueurs
- ✓ Joueur B : Classé au mieux 2^{ème} série Promotion ($IV \leq 60$)
- ✓ Joueur C : Classé au mieux 2^{ème} série Mineure ($IV \leq 48$)
- ✓ Joueur D : Joueur de 3^{ème}, ou 4^{ème} série ou Nouveau Licencié

L'équipe peut comporter 7 joueurs, mais seulement 4 d'entre eux disputeront un même match lors des poules éliminatoires.

3. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

- POULES ELIMINATOIRES :

De 3 ou 4 équipes – matchs de 27 donnes – 3 tiers-temps de 9 donnes :

- ✓ 1^o tiers-temps : A – D / B – C (A en Sud, B en Est).
- ✓ 2^o tiers-temps : A – C / B – D (A en Sud, B en Est).
- ✓ 3^o tiers-temps : A – B / C – D (A en Sud, C en Est).

LE BAREME EST CELUI DES MATCHS DE 28 DONNES.

- FINALE DU COMITE :

Patton suisse de N équipes selon le nombre d'équipes engagées.

4. DATES DES RENCONTRES : Date fixe le MERCREDI.

5. LIEU DES RENCONTRES : Le lieu est déterminé à l'avance par le Directeur des Compétitions.

